Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260429-DE5126-DE

Ville de Plomelin Ker Ploveilh melin Ploveilh

# DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 23 avril 2026, se sont réunis le mercredi 29 avril 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

**Étaient présents :**
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Noël LE DREZEN, Natacha DEZILES, Jean Paul LE DANTEC, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Catherine SEGUIN, Frédéric ANCIEN, Jérôme LE BELLEC, Simon LAMBERT, Édith LE BORGNE, Germain GUICHAOUA, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Sandrine LE CAM, Marine GOURLAY.

**Absents ayant donné pouvoir :**

| | | |
|---|---|---|
| Sylvie RICHARD | à | Jean Paul LE DANTEC |
| Linda KERBERENES | à | Diane GAYET |
| Géraldine LE ROY | à | Natacha DEZILES |
| Arnaud PLATEL | à | Noël LE DREZEN |
| Jérôme LECOMPTE | à | Marine GOURLAY |

**Absents excusés** : Hélèna LE FLOC'H

**Nombre de conseillers :** - en exercice : 27
- présents : 21
- votants : 26

Secrétaire de séance : Diane GAYET

## DE5126 - Affectation des résultats 2025 – Budget principal

**Rapporteur : M. Noël LE DREZEN**

Le rapporteur expose que le résultat global de clôture 2025 s'élève à 962 202.71 €. La section de fonctionnement a dégagé en 2025 un résultat d'exécution positif de 846 188.16 € et la section d'investissement un résultat d'exécution positif de 116 014.55 €.

Ces résultats doivent être affectés par le Conseil municipal conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. L'affectation du résultat doit en priorité servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, à raison de :

- **116 014.55 €** en recettes d'investissement, au compte R001 « Résultat d'investissement reporté »
- **846188.16 €** en recettes de fonctionnement au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté »

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260429-DE5126-DE

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 22 avril 2026 et sur proposition du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Affecte** le résultat 2025 du budget principal comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 29 avril 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI




Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.